

## Négociation des minima dans la branche de la Récupération

Le 18 janvier 2023 se sont tenues les négociations des minima de la branche de la Récupération.

FO Métaux avait revendiqué, tout en tenant compte des augmentations obtenues précédemment, une augmentation de 3,5 % sur l'ensemble de la grille car l'inflation risque de continuer en 2023.

Après une explication du contexte économique, la délégation patronale a annoncé une augmentation de 2,5 % de la grille, avec une application au 1<sup>er</sup> février 2023.

FO Métaux avait indiqué qu'elle serait signataire de cet accord si une clause de revoyure était prévue.

La délégation patronale a accepté notre revendication.

FO Métaux se félicite de cet accord qui représente depuis décembre 2021 une augmentation pour les salariés de la branche de la Récupération de 9,69 %.

Paris, le 19 janvier 2023

**Contact :**

Nathalie CAPART, Secrétaire Fédérale en charge de la branche de la Récupération, 06.31.36.29.44.